

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Séance ordinaire

Le Mercredi dix-sept Décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 Octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Secrétaire de la séance : Monsieur HEROUART Michel

Présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DAZY Bernard, DELPLANQUE Nicolas, DREANO Frédérique, HEROUART Michel, DAUSSY Eric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames, VOLANT Aline, WOJTYSIAK Hélène, DUBOS Astrid

Absents non excusés : Messieurs DELOHEN Michel et Madame BOULINGUEZ Denise,

Absente excusée : CAPRON Marie LEFEVRE Joëlle TURQUIN Alex

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Avenant à la convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes
3. Adhésion au nouveau marché négocié du CDG80 - Contrat d'assurance groupe
4. Frais de consultation pour l'association GIEOS -
5. Amortissements
6. Les bons cadeaux de 10 €
7. Redevances d'occupation du domaine public
8. Changement du panneau L'ETOILE - Route de Long
9. Marché Public - Salle d'évolution
10. Communications

1. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu précédent. Mme DUBOS Astrid signale que dans le compte rendu elle a été notifiée présente et absente. M Le Maire précise que cela sera corrigé. Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 21 Octobre 2025 par 8 voix POUR et 1 Abstention (DUBOS qui ne souhaite pas participer puisqu'elle n'était pas présente lors du dernier conseil municipal).

2. AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie : Suite à la demande de la Préfecture, il y a lieu d'établir un avenant à la convention d'origine signée en 2017 afin d'inclure les démarches dématérialisées via une plateforme.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte l'avenant

Délibération : adoptée à l'Unanimité

3. ADHESION AU NOUVEAU MARCHÉ NEGOCIE DU CDG80 – Contrat d'assurance groupe

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat groupe pour les contrats d'assurance statutaire est arrivé à échéance et un nouvel appel d'offres a été lancé par le CDG80. Suite à celui-ci il est

proposé à l'assemblée d'adhérer ou pas à celui-ci. Mme BOULARD précise qu'elle a contacté d'autres assureurs pour avoir une autre estimation. Ces agences n'ont pas souhaité répondre à la demande.

M Le Maire propose d'accepter l'offre établie par le courtier RELYENS SPS et CNP ASSURANCES dans le cadre de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme :

Il est proposé : Durée du contrat : 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030)

Pour les Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L : Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès - Conditions : taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement. Pour les Agents affiliés à l'IRCANTEC : Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire - Conditions : taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire.

Le conseil Municipal, après discussion, valide, à l'unanimité, l'adhésion au contrat d'assurance groupe proposé par le CDG80 autorise le maire à signer les documents s'y réfèrent.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

4. FRAIS DE CONSULTATION POUR L'ASSOCIATION GIEOS

Monsieur le Maire rappelle les faits : que suite à l'ouverture d'une cavité chez un particulier, il s'est entretenu avec la Préfecture, l'assurance de l'administré et la DDTM afin de conclure à une protection pour l'administré et lui permettre de rester dans sa maison.

Il a été proposé par la Préfecture de faire un arrêté de mise en sécurité partielle pour limiter les déplacements dans ladite maison.

Pour arriver à cette conclusion, la préfecture a proposé à la commune de faire intervenir une Association GIEOS spécialisée dans les cavités pour l'exploration de celle-ci et écarter tout danger pour les habitations autour.

Après leur venue, il a été constaté que la cavité n'avait pas de galerie. Des suppositions ont été faite concernant celle-ci : elle pourrait venir d'une ancienne cheminée d'une plus ancienne construction. Il a été déterminé sa profondeur, les matériaux à l'intérieur et qu'il n'y avait aucun danger pour l'habitation.

Il est proposé d'effectuer un don de 100 €uros à cette association pour son intervention et sa rapidité de prise en charge pour la visite sur site.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

5. AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'amortir des travaux faits en 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'amortissement de la somme de 29.762,33 euros correspondant aux dépenses effectuées au compte 21531 « Installation Réseaux d'adduction d'eau » et de définir la durée de l'amortissement. Il propose sur 15 ans soit la somme totale de 1.984,16 euros par an.

et l'amortissement de la somme de 12.624,73 €uros correspondant aux dépenses effectuées au compte 21532 « Installation Réseaux d'assainissement » et de définir la durée de l'amortissement sur 15 ans soit la somme totale de 841,65 euros par an.

Il devra être affecter au budget de 2026 :

Compte 681 « Dotations aux amortissement » la somme de 2.825,81 €
et au compte 281531 « Amortissement réseaux d'adduction d'eau » la somme de 1.984,16 €
et au compte 281532 « Amortissement réseaux d'assainissement » la somme de 841.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'amortissement de la somme de 42.387,06 €uros (29.762,33 € et 12.624,73 €) sur 15 ans et l'inscription au budget 2026.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

6. LES BONS CADEAUX DE 10 €uros

M Le Maire propose à l'assemblée de réitérer les bons de 10 €uros par foyer en supprimant cette année encore le traditionnel vin d'honneur de vin d'année. Il rappelle que ceux-ci sont valables que pour les commerces de l'Etoile qui ont souhaité participer à cet événement.

Le coupon a présenté en mairie sera distribué dans un bulletin. M Le Maire explique qu'avec les futures élections, il se renseigne sur les règles de parution des articles autorisés.

M. JOZEFOWICZ Olivier demande si une revalorisation pourrait être faite l'année prochaine ?
M le Maire souligne que c'est judicieux mais que cela devra être délibéré par le prochain conseil.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

7. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'au titre de l'occupation du domaine public communal RODP pour des ouvrages des **réseaux téléphonique ORANGE** la commune peut prétendre à recevoir pour :

- Année 2025 : 770,44 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, ACCEPTE, à l'unanimité, le montant des REDEVANCES RODP pour 2025 d'un montant de 770,44 €uros

Délibération : adoptée à l'Unanimité

M le Maire informe les membres de l'assemblée qu'au titre de l'occupation du domaine public communal RODP pour des ouvrages des **réseaux de distribution de gaz GRDF** la commune peut prétendre à recevoir la somme de :

- Année 2025 : 377 €

Il présente également qu'au titre d'un versement pour servitude sur le domaine communal, pour l'installation d'un **poste de distribution** à la Cavée par **ENEDIS**, la commune peut prétendre recevoir la somme de 20 €. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, ACCEPTE, à l'unanimité le montant de la redevance RODP et de la SERVITUDE pour 2025.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

8. CHANGEMENT DU PANNEAU « L'ETOILE » - Route de LONG

M Le Maire explique à son assemblée que suite à convention avec le département avec l'implantation d'une chicane - Route de Long - il y a lieu de faire déplacer le panneau d'entrée de la commune de l'Etoile. Celui reculera de 50 mètres environ.

Le conseil municipal, à l'Unanimité, accepte le déplacement du panneau d'entrée de village.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

9. MARCHÉ PUBLIC – SALLE D'ÉVOLUTION

M Le Maire informe l'assemblée que ce point doit être abandonné, faute d'information et d'analyse complète de celui-ci. Il sera reporté à une date ultérieure

10. COMMUNICATIONS :

M Le Maire informe l'assemblée de :

- ❖ **CMJ – Conseil Municipal des Jeunes** : Il remercie COTTRELLE Anaïs et BRANLY Tyméoh pour leur participation à ce conseil municipal. Il souligne qu'ils travaillent actuellement sur l'aménagement du futur gymnase : recherche de devis et qu'un projet pour 2026 sera soumis pour le prochain budget 2026.

- ❖ **CONVENTION APATE** : Qu'une convention a été signée entre le Président et la Mairie pour la rénovation et l'entretien des Vestiges de l'Eglise. Il donne lecture de celle-ci. Aucune opposition n'est soulevée par le conseil municipal

- ❖ **CONVENTION ASSOCIATION SPORTIVE** : qu'une convention a été signée pour le Prêt gratuit de la salle des associations – la durée est à compter du 02 décembre et sera renouvelée par tacite reconduction. Que le Président de l'Association a organisé une inauguration en présence des membres fondateurs de celle-ci qui date depuis 1989 : Messieurs CLERENTIN Sergy, FLANDRE François, HURIER Tony, DUBOIS Didier.

- ❖ **TRAVAUX DIVERS** : Les travaux de la chicane : ECCE HOMO sont terminés et le marquage au sol sera à prévoir au printemps. L'agrandissement du trottoir était nécessaire pour la sécurité des piétons et l'installation d'une zone 30 permettra un vrai ralentissement dans ce croisement. Le département ayant travaillé sur ce projet souligne que cet investissement permet le ralentissement significatif de la vitesse.
Il demande à M DELPLANQUE Nicolas les suites des travaux : Il précise que les trottoirs ont été rénovés Rues Victor Hugo, Anthime Gigaut et des Ergonnes – Les travaux sont terminés : Place Roger Minard et le parking du cimetière – Les marquages au sol se feront prochainement.

Clôture de la séance à 19 h 33

Fait le 18 Décembre 2025
Le secrétaire de séance
HEROUART Michel

Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

